

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

M. Habib Abid
Direction Générale des Forêts (DGF)
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
30 Rue Alain Savary
1002 Tunis
Tunisie
Tél : 00.216.71.891497
Fax : 00.216.71.794107
Email : habibabid2001@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

FDR remplie en Octobre 2010

3. Pays : Tunisie

4. Nom du site Ramsar :

Barrage Sidi Abdelmoneem

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :**

iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

Ce sont des limites physiques (limites des parcelles agricoles avoisinantes). Ce sont des parcelle en propriété privée. Pas de documents officiels dans les administrations concernées.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

36°51'N

10°56'E

9. Localisation générale :

Extrémité nord-est du pays, près de la pointe de la péninsule du Cap Bon. La Tunisie comprend 24 gouvernorats, chaque gouvernorat étant divisé en un certain nombre de « délégations ». Gouvernorat de Nabeul, Délégation de Menzel Temime ; à 13 kilomètres au nord-ouest de Menzel Temime (34,528 habitants en 2004).

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

60 mètres par rapport au zéro de la mer (0 NGT).

11. Superficie : (en hectares)

ca 31 hectares.

NB : Dans la citation de ce site comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Fishpool & Green (2001) parlent d'une superficie de 250 hectares, qui doit comprendre une zone tampon qui n'est pas prise en compte ici.

12. Description générale du site :

La péninsule du Cap Bon, qui se dirige comme un doigt vers la Sicile à l'extrémité nord-est de la Tunisie, est une des régions les mieux arrosées du pays, ayant une pluviométrie annuelle d'environ 500 mm. Ces pluies abondantes étaient à l'origine d'une série de zones humides naturelles continentales de la région, comme la Garaet El Haouaria (marais d'eau douce presqu'à la pointe de la péninsule) ou la Sebkhet Farjouna, dépression plus salée. Au cours du vingtième siècle, ces zones ont été asséchées pour les besoins de l'agriculture ; dans la deuxième moitié du siècle, de nombreux barrages et lacs collinaires ont été construits pour le contrôle des ressources en eau et pour la promotion de l'agriculture irriguée. Ces barrages, et notamment les premiers barrages comme Sidi Abdelmoneem et Mlaabi construits pendant les années 1960, ont probablement garanti, grâce à leurs typhaies étendues, la survie des populations nicheuses d'une avifaune particulière comprenant des canards menacés comme l'érismaure à tête blanche *Oxyura leucocephala*, espèce globalement menacée. Avec la construction au cours des années 1980 du plus grand de ces barrages, le barrage

Lebna (déjà classé site Ramsar en 2007), les barrages de moindre taille sont devenus des sites satellites de Lebna, permettant ainsi un mouvement continu d'oiseaux entre les différents plans d'eau. Le plan d'eau du barrage (ou « lac collinaire » selon la classification tunisienne) de Sidi Abdelmoneem, long de 1.5 kilomètres et large de 0.5 kilomètres, est d'une superficie maximale de 31 hectares. Le site prend son nom du marabout de Sidi Abdelmoneem, homme vénéré et commémoré par une petite construction voisine d'architecture traditionnelle.

13. Critères Ramsar :

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

La publication sur les Zones africaines Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICOs) et les sites Ramsar identifie le barrage Sidi Abdelmoneem comme site Ramsar potentiel (BirdLife, 2002).

Critère 2

Le barrage Sidi Abdelmoneem remplit le Critère 2, car ses typhaies offrent depuis de nombreuses années des lieux de nidification à plusieurs espèces d'oiseaux d'eau globalement vulnérables et menacées d'extinction, et notamment :

- l'érismaure à tête blanche *Oxyura leucocephala* (EN : nicheur sédentaire, nidification de plusieurs de couples constatée depuis 1985 (Isenmann *et al*, 2005) ; Fishpool et Evans (2001) citent un chiffre d'entre 15 et 80 individus ;
- la sarcelle marbrée *Marmaronetta angustirostris* (VU : nicheur migrateur) y niche probablement ;

Critère 3

Le site répond aux exigences du critère 3, car il fournit une importante contribution au maintien de la diversité biologique de la région, et notamment à la conservation des oiseaux d'eau paléarctiques. Cette zone humide offre un lieu de nidification à plusieurs espèces du sud du paléarctique non seulement les canards mentionnés sous le Critère 2, mais également des espèces typiques des typhaies d'eau douce comme le grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*, la foulque macroule *Fulica*

atra, la poule d'eau *Gallinula chloropus* et surtout la poule sultane *Porphyrio porphyrio*, sans oublier des passereaux comme les rousserolles turdoïde *Acrocephalus arundinaceus* et effarvate *A. scirpaceus*. Elle fournit également un lieu d'hivernage à certaines espèces de canards, qui se déplacent entre les différents barrages du complexe Lebna / Oued El Hajjar/ Mlaabi/ Sidi Abdelmoneem, et à des passereaux comme le gorge-bleu *Luscinia svecica* qui recherchent les typhaies; enfin elle contribue à la conservation de l'avifaune migratrice paléarctique, en fournissant une étape essentielle pour les oiseaux migrateurs qui passent entre le nord de l'Afrique et le sud de l'Europe.

Critère 4

Le site remplit également le Critère 4, car il abrite des espèces d'oiseaux d'eau à un stade critique de leur cycle de vie : il fournit un lieu de nidification pour de nombreuses espèces ; il fournit aussi une étape migratoire pour les espèces qui se concentrent à la pointe du Cap Bon avant la traversée de la Méditerranée au printemps ; aux deux passages le site accueille une grande variété de migrateurs : au printemps, le Cap Bon agit comme un entonnoir, au bout duquel se concentrent les oiseaux ayant hiverné en Afrique et qui cherchent à retrouver leurs lieux de nidification en Eurasie : il s'agit non seulement d'oiseaux d'eau, mais de toutes sortes d'oiseaux qui évitent un long passage en mer, en traversant la Méditerranée par le détroit entre le Cap Bon et la Sicile, comme les rapaces planeurs et les cigognes, mais les passereaux insectivores s'arrêtent aussi pour se nourrir. Avant la traversée, ces espèces s'arrêtent dans des lieux favorables, comme par exemple le barrage Sidi Abdelmoneem; au retour, elles trouvent des conditions propices à Sidi Abdelmoneem, où il reste normalement un minimum d'eau à une époque où beaucoup de zones humides naturelles sont à sec.

15. Biogéographie:

a) région biogéographique : Paléarctique occidental

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) : Biome Méditerranée-Afrique du Nord.

16. Caractéristiques physiques du site :

Il s'agit d'une zone humide artificielle, isolée et assez difficile d'accès, créée en 1964 par la construction d'un barrage au lieu où l'oued Tafekhsit (épilé parfois « Tafekriste » sur les anciennes cartes) perce une importante paroi rocheuse, le Kef Shami. Le barrage reçoit les eaux de quatre cours d'eau, notamment l'oued Khrazmiya et l'oued Khadija. La source de l'oued Tafekhsit se trouve au pied du Jebel Sidi Abderrahmane (montagne qui forme la colonne vertébrale du Cap Bon) ; ce même

cours d'eau est d'ailleurs barré de nouveau quelques kilomètres en aval pour former le barrage Mlaabi (également classé comme zone humide d'importance internationale). Le réservoir se remplit en hiver sous l'effet des pluies et du ruissellement en provenance de la montagne ; c'est un réservoir dont la profondeur maximale est de quelques mètres seulement ; la qualité de l'eau est très douce (0.9 g/l de sel selon Hughes et al 1996, qui donnent comme volume total 1.189 millions de mètres cube et comme volume moyen 0.5 MCM³). Etant donné qu'il s'agit d'un barrage relativement ancien, la capacité a dû diminuer au cours des années à cause de la sédimentation. En été, le niveau d'eau baisse considérablement, mais il reste toujours de l'humidité dans les typhaies, qui sont très denses et entourent presque complètement le plan d'eau. C'est la présence de typhaies aussi denses, alliée à l'isolement du site, qui est à la base de l'importance de Sidi Abdelmoneem.

Le climat est du type méditerranéen, en été relativement chaud et en hiver doux et pluvieux ; au Cap Bon, le vent (généralement du nord-ouest, au moins en hiver) est un facteur écologique très important. La pluviométrie moyenne est de l'ordre de 500 mm/an, et la température moyenne de 18°C (Hughes et al 1996).

Le site figure sur la carte d'état major 1 : 25.000 de Qlibiya (= Kélibia) (Feuille 16 Sud Ouest) publiée en 1990.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

La zone en amont est une région d'agriculture importante (céréales en plaine, élevage sur les flancs de la montagne) ; le réservoir est situé dans un creux, et on pratique en aval des cultures maraîchères, irriguées par les eaux du barrage en été, notamment la culture du piment, de la tomate, des pastèques et également du tabac. Les cultures avancent pratiquement jusqu'au niveau des hautes eaux du lac de barrage.

Le site se trouve au pied de l'extrémité septentrionale de la Dorsale tunisienne, chaîne de montagnes calcaires qui forme l'ossature du pays, et qui s'étend du sud-ouest, près de la frontière avec l'Algérie, jusqu'à la pointe du Cap Bon, à une vingtaine de kilomètres au nord du site Ramsar. La géologie du site est caractérisée par des sédiments marins du Miocène; le bassin versant s'étend sur une superficie de 9.25 km² (Hughes et al 1996).

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Le barrage n'est pas relié au réseau national de distribution des eaux ; sa principale valeur est donc de fournir l'eau qui permet d'irriguer les cultures de l'été par le pompage, car il n'y a pas de périmètres irrigués aux alentours. Le barrage contribue aussi à la recharge des eaux de la nappe phréatique.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

6 : La totalité de la superficie du site est recouverte par le réservoir ; en période sèche les eaux se retirent partiellement.

20. Caractéristiques écologiques générales :

Les principaux habitats sont constitués d'une part par les eaux peu profondes du lac, dont la flore immergée est caractérisée par la présence d'espèces comme *Ruppia* et *Zannichellia*, qui hébergent une population estivale très riche de grenouilles et de tortues d'eau douce ; d'autre part les bords du plan

d'eau sont colonisés par des étendues très denses de *Typha* ; en été, à la suite de l'évaporation et de l'extraction de l'eau pour les cultures, le niveau d'eau baisse. Différentes espèces d'oiseaux d'eau exploitent ces habitats au cours de l'année.

21. Flore remarquable :

Des informations botaniques détaillées manquent à propos de la végétation de ce site, mais elle est dominée par le typha *Typha angustifolia* en bordure du plan d'eau et par les joncs *Juncus* spp. qui se développent sur les berges.

22. Faune remarquable :

En hiver, le réservoir accueille des oiseaux d'eau hivernants comme le canard colvert *Anas platyrhynchos*, le canard pilet *A. acuta*, le canard souchet *A. clypeata* (mais la sarcelle d'été *Anas querquedula* mentionnée dans la citation de Fishpool & Evans 2001 est exceptionnelle), le fuligule milouin *Aythya ferina* et aussi la foulque macroule *Fulica atra*. Les recensements hivernaux d'oiseaux d'eau, organisés en janvier à l'échelle mondiale par Wetlands International, ont donné les résultats suivants pour Sidi Abdelmoneem : en 2003, total de 476 oiseaux, dont plus de 300 canards et 18 érismaures (Azafzaf & Feltrup-Azafzaf, 2003) ; en 2009, total de 1.221 oiseaux, y compris 950 canards (dont huit érismaures et deux fuligules nyroca) et six poules sultanes (Feltrup-Azafzaf et Azafzaf, 2009). Parmi les espèces qui nichent aux alentours et qui viennent chasser aux abords du réservoir, on peut citer l'élanion blanc *Elaeus caeruleus*, rapace peu nombreux, mais dont l'essentiel de la population tunisienne est concentré au Cap Bon.

La richesse de son avifaune nicheuse a valu au barrage Sidi Abdelmoneem d'être classé par BirdLife International comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO/IBA), site TN 008 (Fishpool & Evans 2001). La citation souligne l'importance du site comme lieu de nidification de l'érismaure (15-80 individus, « un des meilleurs sites en Tunisie pour la nidification de cette espèce ») ; la citation parle également de la nidification possible de la sarcelle marbrée, de la présence en fin d'été du fuligule nyroca et de l'hivernage d'autres espèces.

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site :

Dans ce site de création récente, on peut difficilement parler de culture traditionnelle. La valeur du site découle simplement de son intérêt pratique comme source d'eau pour les cultures irriguées en période estivale sèche.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Domaine de l'état : Domaine Public Hydraulique ; les limites du site Ramsar suivent les limites des terrains expropriés pour la construction du barrage et sa zone d'inondation.

b) dans la région voisine :

Les terrains agricoles avoisinants sont presque entièrement en propriété privée.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

On utilise des pompes (moteurs de tracteur ou pompes à diesel, rattachés à de longs tuyaux en fibre, qui serpentent à travers des distances énormes) pour retirer l'eau du réservoir en été. Quand les eaux se retirent en été on fait pâturer des moutons et des vaches sur les bords.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

C'est une zone agricole, avec cultures de céréales en hiver et cultures irriguées en été. Un peu de pâturage, quelques oliveraies et des arbres fruitiers.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

La citation ZICO parle de braconnage et de dérangement des oiseaux par les activités humaines, mais ces activités ne semblent pas constituer un facteur défavorable important à l'heure actuelle, vu le classement comme zone où la chasse est interdite. La pression de chasse est de toute façon limitée en Tunisie, où la chasse aux oiseaux d'eau est restreinte et où la forme de chasse la plus populaire est la chasse au perdreau ou au lièvre.

b) dans la région voisine :

Aucun facteur important connu à l'heure actuelle. A long terme il conviendrait de veiller à la possibilité d'une éventuelle eutrophisation, provoquée par l'utilisation d'engrais sur les terrains agricoles avoisinants, mais ceci ne semble pas poser de problèmes pour le moment.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Non

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Le site ne jouit pas pour le moment de mesures particulières en vue de la protection de l'habitat, bien que sa situation sur le Domaine Public Hydraulique permette déjà un certain contrôle des activités entreprises. Le barrage Sidi Abdelmoneem est mentionné chaque année sur l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques relatif à l'organisation de la chasse, comme zone où la chasse est interdite.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Le classement comme site Ramsar représente le premier pas vers des mesures de conservation législatives et des actions concrètes sur le terrain.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Actuellement très peu d'activités approfondies de ce genre. Les recensements internationaux des oiseaux d'eau, coordonnés chaque année en janvier par Wetlands International, effectués par la DGF en collaboration avec l'Association des Amis des Oiseaux (AAO), comprennent le barrage Sidi Abdelmoneem. Il n'y a pas de station de recherches de terrain.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Actuellement aucune activité de ce genre.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Actuellement aucune activité de ce genre.

32. Juridiction :

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale des Forêts et Direction Générale des Barrages et des Grands Travaux Hydrauliques.

33. Autorité de gestion :

Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Direction Générale des Forêts,
Tunis, représenté à l'échelle régionale par

Commissariat régional du développement agricole (CRDA)

Arrondissement des Forêts

Avenue Mongi Bali

Nabeul

Gouvernorat de Nabeul

Tunisie

Tél : 00.216.72.285.288

34. Références bibliographiques :

Azafzaf H & C Feltrup-Azafzaf (2003): *Dénombrement des Oiseaux d'eau en Tunisie – Janvier 2003*. Rapport inédit de 14 pages. Association des Amis des Oiseaux (AAO) et le Groupe Tunisien d'Ornithologie (GTO), Tunis.

BirdLife International (2002): *Important Bird Areas and potential Ramsar sites in Africa*. Cambridge, UK. BirdLife International.

Feltrup-Azafzaf C & H Azafzaf (2009): *Recensement des Oiseaux d'eau en Tunisie – Janvier 2009*. Rapport inédit de 23 pages, avec six Annexes. Association des Amis des Oiseaux (AAO) et PNUE/CAR-ASP (Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées), Tunis.

Fishpool L D C & M L Evans (eds) (2001): *Important Bird Areas in Africa and associated islands: Priority sites for conservation*. Newbury and Cambridge, UK: Pisces Publications and BirdLife International (BirdLife Conservation Series No 11).

Hughes J M R, F Ayache, G E Hollis, F Maamouri, C Avis, C Giansante & J R Thompson (1996) : *Inventaire préliminaire des zones humides tunisiennes*. Document préparé pour la Direction Générale des Forêts, et financé par la CEE (DG XII), le Bureau de Ramsar et l'US Fish and Wildlife Service. Unité de recherches sur les zones humides, Département de Géographie, University College London. 581 pp. (Voir site 115).

Isenmann P, T Gaultier, A El Hili, H Azafzaf, H Dlensi & M. Smart (2005) : *Oiseaux de Tunisie / Birds of Tunisia*. Société d'études ornithologiques de France, 600pp.
